

Nuisances sonores d'avion et le maire

Par **cdvictoria**, le **18/11/2018** à **19:17**

Bonjour à tous,
j'ai besoin d'aide.

J'ai un cas pratique composé sur La police administrative, je n'arrive absolument pas à répondre à la dernière question.

Dans les faits : Le maire d'une commune est saisi de plaintes des habitants de sa commune concernant des nuisances sonores aéronautiques. En réaction à cela, il souhaiterait instaurer une interdiction de survol du territoire de sa commune par les avions dépassant le seuil déterminé comme nuisance sonore sur une plage horaire particulière (22h-7h);

Question : le maire nous demande s'il est possible d'adopter une telle mesure ?

J'ai vraiment besoin de pistes et d'aide ! [smile42] je vous remercie

Par **Camille**, le **18/11/2018** à **20:23**

Bonjour,
Commencez par lire, très attentivement, le Code de l'aviation civile...
[smile25]

[citation] il souhaiterait instaurer une interdiction de survol du territoire de sa commune par les avions[/citation]

Et il pense vraiment que ce sera efficace si les avions ne font que frôler les limites de sa commune ?

[smile4]

Imaginons maintenant que tous les maires des communes de la région parisienne ou avoisinant l'aéroport de Roissy ou d'Orly prennent la même décision ?

[smile36]

Par **cdvictoria**, le **18/11/2018** à **20:39**

Bonjour, merci de ton intervention.

Tu es un peu comme ma mère à l'époque des sorties au centre aéré, qui me glissait un sandwich supplémentaire pour ne pas que je meurs de faim : elle avait tout envisagé.

Par **Camille**, le **18/11/2018** à **21:38**

Re,
[citation]elle avait tout envisagé[/citation]
Et pas vous ?
Pourtant, en L2, faudrait commencer à acquérir quelques réflexes...